

[Cliquez ici pour visualiser en ligne](#)



## Nouveau dispositif tarifaire en pôle recyclage.

Madame, Monsieur,

Le 16 mai 2023, l'Assemblée Générale du Smicval du Libournais – Haute-Gironde a voté un nouveau dispositif tarifaire en pôle recyclage qui entrera en application au **1er juillet prochain**.

Ce dispositif commun à l'ensemble des usagers du Smicval (particuliers, professionnels et communes) favorise l'équité pour tous les habitants et la **juste contribution des professionnels**. L'objectif est de replacer chaque utilisateur du service en responsabilité face à ses pratiques et surtout, lui redonner le pouvoir d'agir.

Auparavant, vous étiez facturés **dès le premier passage** selon le volume apporté, pour les flux végétaux, bois, gravats et déchets enfouis.

**Concrètement, qu'est-ce que cela va changer pour vous ?**

**Votre commune bénéficiera de 7 premiers passages annuels financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) appelée sur le territoire.**

- Pour les 6 derniers mois de cette année, 7 passages vous seront accordés, afin de vous familiariser avec ce nouveau dispositif.

- Les passages commenceront à être décomptés à partir du 1er juillet 2023.

**A compter du 8ème passage**, vous serez facturé pour chaque passage supplémentaire forfaitairement selon le type de véhicule, tout comme les particuliers et les communes.

**Une tarification différenciée selon le type d'apport :**

1. Tarif de base pour les apports de déchets triables et valorisables,
2. Tarif majoré pour les 2 flux ciblés par la politique publique du Smicval « IMPACT » qui vise la réduction de déchets :
  - a. Les végétaux,
  - b. Le tout venant (déchet enfouis/non valorisable).

La majoration sur le tarif du passage sera appliquée en cas d'apport majoritaire de végétaux et/ou de tout venant.

**TARIF PAR PASSAGE (À PARTIR DU 8<sup>e</sup> PASSAGE)**

| Type de véhicule    | Flux triables | Végétaux | Déchets enfouis<br>(Tout venant) |
|---------------------|---------------|----------|----------------------------------|
| Véhicule Léger (VL) | 10 €          | 16 €     | 14 €                             |
| VL + Remorque       | 25 €          | 36 €     | 30 €                             |
| Camion / fourgon    | 100 €         | 132 €    | 109 €                            |

**Comment assurer le suivi des passages de la commune en Pôle Recyclage ?**

Le suivi des passages se fait en temps réel, par le biais de votre compte professionnel en ligne :

[Espace Professionnel SMICVAL](#)

Il se présente comme suit :



## Quelles seront les modalités de facturation ?

La périodicité de facturation sera toujours **trimestrielle**. Tout comme le suivi de vos passages, la facture détaillée sera disponible sur votre compte professionnel en ligne :

[Espace Professionnel SMICVAL](#)

Votre titre de recette sera disponible sur le portail ChorusPro pour règlement sous 30 jours.



Si vous avez apporté des déchets dans nos pôles recyclage au cours du **2<sup>ème</sup> trimestre 2023**, la **facturation reste inchangée** (tarification au flux et dès le 1<sup>er</sup> passage) et vous sera adressée en juillet prochain.



Recyclez responsable ! Le don et la reprise d'objet **sont illimités** sans décompte du nombre de passages couvert par la TEOM.

**proactiv**®  
by smicval

**Nous sommes à votre écoute !**

L'équipe de conseillers Proactiv' vous accompagne dans vos démarches de réduction, de tri et d'optimisation de vos apports en PR.

Pour les contacter, composez le **05 57 55 86 69** ou par mail : [proactiv@smicval.fr](mailto:proactiv@smicval.fr)

Proactiv' - Le service dédié aux professionnels du territoire du Smicval.



smicval

[Se désinscrire](#)